

## SIVOS D'EPREVILLE-MANIQUEVILLE-TOURVILLE LES IFS

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOS ; elle est disponible au secrétariat de la mairie d'Epreville aux horaires d'ouverture.

Le **compte administratif** 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le SIVOS entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier

Le compte administratif 2023 a été voté le 26 Mars 2024 par le conseil syndical sous la présidence de Monsieur Pascal TAUVEL. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie d'Epreville aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du SIVOS ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **I. La section de fonctionnement**

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services scolaires. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre syndicat :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie péri scolaire...), aux participations des trois communes du groupement, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 544 924,77 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel du SIVOS, l'entretien et la consommation des bâtiments scolaires, les achats de fournitures scolaires, les prestations de services effectuées (fourniture des repas des deux cantines, transport piscine...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires 2023 représentent 47,96 % des dépenses de fonctionnement du SIVOS.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 438 600,97 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du SIVOS à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les deux principaux types de recettes pour notre SIVOS sont :

- les participations communales :

	<u>ANNEE 2021</u>	<u>ANNEE 2022</u>	<u>ANNEE 2023</u>
EPREVILLE	233 210 €	249 138 €	249 730 €
MANIQUERVILLE	66 998 €	69 884 €	70 404 €
TOURVILLE	109 792 €	115 978 €	134 866 €
<b>TOTAL</b>	<b>410 000 €</b>	<b>435 000 €</b>	<b>455 000 €</b>

- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population correspondant aux cantines et garderies :

2021 : 73 897,20 € (cantines + garderie de janvier à décembre 2021)

2022 : 82 137,70 € (cantines + garderie de janvier à décembre 2022)

2023 : 84 363,90 € (cantines + garderie de janvier à **novembre 2023**)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	152 261,75 €	Excédent brut reporté 2022	15 389,45 €
Dépenses de personnel	210 371,95 €	Recettes des services	84 363,90 €
Autres dépenses de gestion courante	18 940,63 €	Atténuation de charges	1 267,45 €
Dépenses financières	57 026,64 €	Dotations et participations	459 281,57 €
Dépenses exceptionnelles	0 €	Autres recettes de gestion courante	11,85 €
Autres dépenses (atténuations de produits)	0 €	Recettes exceptionnelles	0 €
Dépenses imprévues	0 €	Recettes financières	0 €
Total dépenses réelles	438 600,97 €	Autres recettes	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Total recettes réelles	557 314,22 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
<b>Total général</b>	<b>438 600,97 €</b>	<b>Total général</b>	<b>557 314,22 €</b>

**Soit un excédent de clôture de 118 713,25 €.**

commentaires concernant les données de ce tableau :

c) La fiscalité : Néant

d) Les dotations de l'Etat : Néant

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SIVOS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du SIVOS regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de nouvelles classe ...), d'une partie de la TVA des dépenses d'investissement par le biais du FCTVA.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté négatif 2022	125 688,35 €	Solde d'investissement reporté positif	€
Remboursement d'emprunts	104 974,73 €	FCTVA	4 000,67 €
Matériel informatique Opération 13 Ordinateur Epreville	720 €	Mise en réserves	138 758,35 €
Mobiliers et autres Opération 13 - Bureaux et chaises Epreville - Chariot ménage Epreville - Fauteuil Directrice Tourville	839,71 € 143,28 € 123,69 €	Cessions d'immobilisations	0 €
Autres dépenses Opération 14 - Changement fenêtres et portes Tourville - Remplacement parquet classe directrice Tourville	30 921,60 € 2 142,60 €	Subventions	21 501,08 €
Autres dépenses Opération 16 - Changement pompe de charge Epreville - Remplacement résistance chauffe-eau Epreville - Remplacement circulateur Bibliothèque et Cuisine Epreville - Extincteurs Epreville	2 858,40 € 1 010,40 € 1 385,40 € 599,34 €	Emprunt	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	0 €
Opérations patrimoniales	0 €	Opérations patrimoniales	0 €
<b>Total général</b>	<b>271 407,50 €</b>	<b>Total général</b>	<b>164 260,10 €</b>

**Soit un déficit de clôture de 107 147,40 €.**

Il n'y a pas de reste à réaliser en 2023

c) Les principales réalisations de l'année 2023 sont les suivants :

Ecole d'Epreville :

- Ordinateur institutrice
- Changement de sept extincteurs
- Achat de bureaux et de chaises
- Achat d'un chariot de ménage
- Travaux de plomberie : changement d'une pompe de charge, remplacement résistance du chauffe-eau école, changement du circulateur de la bibliothèque de l'école et celui de la cuisine

Ecole de Tourville les Ifs :

- Achat d'un fauteuil pour la directrice
- Changement des menuiseries extérieures (fenêtres et portes) de l'école et de la cantine
- Changement du parquet de la classe de la directrice

d) Les subventions d'investissements perçues :

- de l'Etat : 6 837 € DETR (fenêtres et portes) et 6 934,08 € (Plan France Relance)
- de la Région :
- du Département : 7 730 € (fenêtres et portes)
- Autres :

### **III. Les données synthétiques du compte administratif 2023 – Récapitulation**

- **Section de Fonctionnement** : - Opérations de l'exercice : dépenses : 438 600,97 €  
recettes : 544 924,77 €  
- Résultat reporté 2022 excédent : 15 389,45 €

**soit un excédent de clôture de 121 713,25 Euros**

- **Section d'Investissement** : - Opérations de l'exercice : dépenses : 145 719,15 €  
recettes : 164 260,10 €  
- Résultat reporté 2022 : déficit : 125 688,35 €

**soit un déficit de clôture de 107 147,40 Euros**

**soit un excédent global de clôture de 14 565,85 Euros**

b) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours s'élève à 104 974,73 € et le remboursement des intérêts représente 57 026,64 €.

Le montant total emprunté s'élève à 4 000 000 € et le montant du capital restant dû s'élève à 1 889 545,06 € au 31/12/2023.

Il s'agit de l'emprunt contracté pour la construction du groupe scolaire à Epreville ;

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à EPREVILLE, le 26 Mars 2024  
Le Président, Pascal DONNET



